



*Date de dépôt : 7 janvier 2025*

## **Rapport du Conseil d'Etat** **au Grand Conseil sur la pétition : Défendons la Course de côte** **de Verbois**

En date du 3 février 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

*Amis motards, amateurs de sports mécaniques ou simples spectateurs, la course de côte de Verbois, dont la 66<sup>e</sup> édition aura lieu les 15 et 16 octobre prochains, est menacée et nous avons besoin de vous pour la défendre, face à l'attaque dont elle fait l'objet par un groupe de riverains et deux associations de défense de l'environnement, sous des arguments mensongers et fallacieux.*

*En effet, une pétition a été lancée par une Russinoise, au début de l'été et va être déposée au Grand Conseil de la République et Canton de Genève. Pétition qui fait un amalgame douteux entre la course que vous connaissez et certains utilisateurs de deux-roues motorisés, qui passent leur temps à faire des allers-retours sur la route de Verbois.*

*Cette pétition dénonce aussi un côté anachronique qu'aurait cette course, de nos jours, étant faite par des véhicules à moteurs thermiques, alors que la planète se réchauffe. Il y est aussi fait mention de la protection de la nature, les berges du Rhône étant mentionnées dans la convention RAMSAR, en raison de zones de réserves d'oiseaux. Or, cette même convention mentionne que les risques sur ces berges sont principalement dus à des industries et des piétons et cyclistes qui ne respectent pas ces zones.*

*Si l'on peut comprendre les nuisances subies par quelques riverains de la route, il nous apparaît toutefois important de souligner que :*

- *Cette course est entièrement organisée par le NSC, ses bénévoles et des bénévoles d'associations amies, chaque année.*

- *Ses coureurs ne s'entraînent pas sur place, puisqu'interdit et inutile car la course démarre depuis l'usine du barrage, inaccessible le reste de l'année. S'y entraîner n'a donc aucun intérêt ; puisqu'il manque les deux premiers virages du tracé.*
- *L'organisation de cette course s'est toujours faite en bonne collaboration avec les autorités russinoises et cantonales, les SIG, les agriculteurs et vigneronns locaux et la population, nombreuse à venir voir monter ces bolides, le temps d'un week-end.*
- *La course de côte, ni le NSC, ne bénéficie d'aucune subvention, sous quelque forme que ce soit, et est donc entièrement autofinancée. Elle représente également une des rares sources de revenus du NSC, les activités motorisées étant de plus en plus difficiles à organiser sous nos latitudes. Sans course, plus de NSC, à terme.*
- *Le NSC apporte un soin particulier à limiter les atteintes à l'environnement, en disposant nombre de poubelles sur l'entier du parcours, en fournissant des verres consignés et, cette année, en offrant des cendriers portables.*
- *Cette course est devenue le seul événement motorisé du canton à l'accès libre pour le public et attire, bon an, mal an, entre 3000 et 10 000 spectateurs enthousiastes et passionnés, ou simplement curieux.*

*Par ma signature, je soutiens le NSC dans la défense de la Course de côte de Verbois et demande au Grand Conseil et à ses membres de classer la pétition qui lui a été transmise, visant à interdire ce bel événement, dont le public raffole.*

N.B. 2235 signatures  
Norton Sport Club (NSC)  
M. Luc Bonfils  
Chemin des Pontets 3  
1212 Grand-Lancy

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a pris acte du rapport de la commission des pétitions chargée d'étudier la présente pétition.

En résumé, les pétitionnaires défendent le maintien de la Course de côte de Verbois, en réaction à une pétition (P 2146, qui a récolté 118 signatures) qui demande aux autorités de ne pas accorder d'autorisation de manifester pour la tenue de la Course de côte de Verbois, aux motifs qu'elle provoque des nuisances pour les habitants, les usagers de la route et la nature.

La route de Verbois, située sur la commune de Russin, est utilisée tout le long de l'année par des motards, dont certains se montrent peu respectueux des règles de la circulation. L'utilisation fréquente de ce tronçon par des motards ou d'autres usagers pour effectuer des allers-retours est source de nuisances régulières importantes pour les riverains et cause des problèmes de sécurité.

La Course de côte de Verbois se déroule sur un week-end du mois d'octobre en principe; elle s'est tenue quasiment chaque année depuis les années 50. Les conditions d'autorisation qui figurent dans la décision de manifester permettent d'encadrer l'événement et de limiter les nuisances.

La distinction entre les plaintes, notamment des riverains, pour les nuisances et l'insécurité, toute l'année, sur ce tronçon, et les nuisances limitées et ponctuelles de la Course elle-même permet ainsi de considérer qu'une interdiction de principe de la tenue d'une telle manifestation ne résoudra pas le problème quotidien. Néanmoins, il faut considérer qu'autoriser une telle course est susceptible de donner un message contradictoire, laissant entendre qu'il est possible de rouler d'une manière sportive sur ce tronçon.

Pour tenter de limiter l'utilisation inappropriée de cette route par des conducteurs de véhicules motorisés, par arrêté du 11 juin 2024, le département de la santé et des mobilités a pris des décisions provisoires de limitation de vitesse, pour une durée d'un an, et a procédé à l'aménagement provisoire de chicanes, installées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Ces mesures à l'essai devraient permettre de rendre nettement moins attractif ce tronçon pour des « entraînements » et ainsi de le *désacraliser*.

Au début de l'automne 2024, les mesures d'aménagement routier n'avaient pas encore atteint cet objectif, vu les déprédations et les actes de vandalisme constatés sur ces installations. Cependant, selon l'exécutif de Russin, les nuisances ont diminué. Au vu de la situation, le département des institutions et du numérique, chargé de statuer sur la demande des

organisateur, a mis en place un dialogue constructif entre ces derniers, les autorités communales et les services cantonaux impactés.

Prenant acte de l'objectif poursuivi par les autorités et de la période d'essai sur ces aménagements encore en cours, l'organisateur a consenti à reporter sa manifestation de 2024 à octobre 2025.

Le Conseil d'Etat relève l'importance de respecter les différents intérêts en présence, lors de toute manifestation, et l'impact que cette dernière peut avoir.

Les futures demandes pour organiser la Course de côte de Verbois, consistant pour l'autorité cantonale à statuer sur la fermeture de rue qu'elle engendre, continueront à faire l'objet d'une analyse sécuritaire spécifique pour chaque cas.

Il est précisé que, pour l'événement d'ores et déjà demandé en 2025, sous réserve de considérations sécuritaires nouvelles ou inconnues à ce jour, la Course sera autorisée en partenariat avec les autorités communales.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le vice-chancelier :  
Patrick FERRARIS

La présidente :  
Nathalie FONTANET